



PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE DE LA RÉGION AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES

Recueil consultable sur le site internet de la Préfecture de la Région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes :
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/aquitaine-limousin-poitou-charentes>

RAA RÉGIONAL N° 2016-03

Publié le 06.01.2016

SOMMAIRE page 1/1

n°	Administration avec sigle	Date de l'acte	Objet complet
1	SGAR Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	05/01/16	2016-015 - Arrêté portant organisation de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes
2	SGAR Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	05/01/16	2016-016 - Arrêté portant organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes
3	SGAR Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	05/01/16	2016-017 - Arrêté portant organisation de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes
4	SGAR Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	06/01/16	2016-018 - Arrêté portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Patrick BAHEGNE, directeur régional et départemental de la jeunesse et des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS) d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes





PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES

Arrêté du 5 janvier 2016 - 015

portant organisation de la direction régionale des affaires culturelles de la région Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes

Le préfet de la région Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes

Vu la loi n°72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions, notamment son article 21-1,

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, notamment son article 4,

Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment son article 1er,

Vu le décret n°60-516 du 2 juin 1960 modifié portant harmonisation des circonscriptions administratives, notamment son annexe I dans sa rédaction résultant du décret n°2015-969 du 31 juillet 2015,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 26,

Vu le décret n°2010-633 du 8 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles,

Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration,

Vu le décret du 17 décembre 2015 nommant Monsieur Pierre DARTOUT préfet de la région Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes,

Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives,

Vu l'arrêté du 1^{er} janvier 2016 nommant Monsieur Arnaud LITTARDI directeur régional des affaires culturelles de la région Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes,

Vu l'avis des comités techniques des directions régionales des affaires culturelles des régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes, réunis en formation conjointe le 1^{er} décembre 2015,

Sur proposition du directeur régional des affaires culturelles de la région Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes,

Arrête :

Article 1 :

La direction régionale des affaires culturelles de la région Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes a son siège à Bordeaux.

Article 2 :

L'organisation de la direction régionale des affaires culturelles de la région Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes, appelée « organisation-cible » dans la suite du présent arrêté, est constituée des entités suivantes :

- la direction et ses services rattachés
- le secrétariat général
- le pôle patrimoines et architecture
- le pôle démocratisation et action territoriale
- le pôle création et industries culturelles
- les unités départementales de l'architecture et du patrimoine des départements de Charente, Charente-Maritime, Corrèze, Creuse, Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées Atlantiques, Deux-Sèvres, Vienne et Haute-Vienne

L'organisation détaillée et les implantations des structures sont précisées à l'annexe 1-a.

Article 3 :

La direction assure, dans le cadre du décret n°2010-633 du 8 juin 2010 susvisé et des orientations nationales, la mise en œuvre des politiques du Ministère de la Culture et de la Communication en région. Elle pilote le projet stratégique et budgétaire de la DRAC, sous l'autorité du Préfet de région.

Le secrétariat général est chargé de l'administration générale, du fonctionnement, des ressources humaines, des finances, des fonctions informatiques et de la logistique.

Le pôle patrimoines et architecture, basé à Bordeaux, coordonne et pilote les missions relevant des politiques patrimoniales dans les domaines de la connaissance, de la protection, de la conservation et de la valorisation du patrimoine matériel et immatériel, de l'archéologie, des monuments historiques, des espaces protégés, de la promotion et de l'enseignement de l'architecture, des archives et de la politique muséale. Ses services sont notamment chargés de la mise en œuvre du contrôle scientifique et technique de l'État, de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et du porter à connaissance. Le pôle veille à la bonne coordination de l'action de ses différents services avec les autres services déconcentrés et opérateurs de l'État, ainsi qu'avec les partenaires institutionnels œuvrant dans le domaine des patrimoines, de l'environnement et de l'aménagement du territoire ; notamment les collectivités locales.

Le pôle démocratisation et action territoriale, basé à Limoges, coordonne et pilote les missions relevant des politiques culturelles pour l'égalité des territoires ainsi que pour l'accès de tous à la culture. Il contribue à la réduction des fractures sociales et territoriales en menant des actions en faveur des zones éloignées de la culture (quartiers prioritaires, zones rurales ou de périphérie urbaine) et des publics défavorisés et empêchés. Il porte une attention particulière aux actions en faveur des jeunes, en y associant la dimension d'éducation aux médias, à l'information et à la liberté d'expression (y compris internet et réseaux sociaux) et les initiatives citoyennes pour la liberté d'expression.

Le pôle création et industries culturelles, basé à Poitiers, coordonne et pilote les missions relevant des politiques culturelles dans les domaines du spectacle vivant, des arts visuels, du livre, du cinéma et des nouveaux médias. Il soutient la création, la production et la diffusion des œuvres en veillant au respect de la liberté de création, de la diversité culturelle et de la parité. Il contribue à l'émergence artistique et à la création d'emplois. Il soutient la filière de l'économie du livre et le développement de la lecture publique. Il contribue à préserver la présence culturelle cinématographique et le dynamisme économique de la filière, notamment sur les territoires éloignés des grands pôles cinématographiques.

Article 4 :

Les unités départementales de l'architecture et du patrimoine, implantées dans chaque département, sont chargées, en coordination avec les autres services de la DRAC, de la conservation du patrimoine bâti, des espaces protégés, des paysages et de la promotion de la qualité architecturale.

Les ressorts d'intervention des unités départementales, selon les missions concernées, sont précisés à l'annexe 1-b.

Article 5 :

L'organisation-cible décrite aux articles 2, 3 et 4 est mise en place au plus tard à la date du 31 décembre 2018.

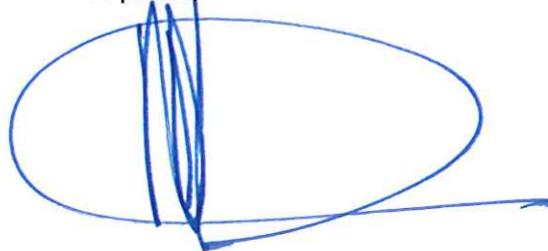
Dans une première étape, à compter de la publication du présent arrêté, la direction régionale des affaires culturelles de la région Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes est organisée selon l'organisation transitoire précisée à l'annexe 2. Cette organisation s'achève à la date de mise en place de l'organisation-cible.

Les évolutions prévues pour les structures transitoires, et les constitutions de structures de l'organisation-cible, peuvent être mises en œuvre à des dates antérieures à celle indiquée au premier alinéa, sur décision du directeur régional des affaires culturelles de la région Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes, après avis du comité technique de service déconcentré.

Article 6 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes et le directeur régional des affaires culturelles de la région Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes.

Le préfet,



Pierre DARTOUT

ANNEXE 1

Organisation-cible de la direction régionale des affaires culturelles de la région Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes

1-a Organisation détaillée

Une structure N-1 est rattachée au directeur régional. Une structure N-2 est rattachée à la structure de rang supérieur la précédant dans le tableau ci-dessous.

L'implantation géographique est la ville où est localisé le responsable de la structure, et où sont localisés tous les agents hors ceux appartenant à des sous-structures pour lesquelles une implantation différente est précisée dans le tableau.

Structures N-1	Structures N-2	Implantation géographique
Secrétariat général		Bordeaux
	Ressources humaines	Bordeaux, Limoges, Poitiers
	Fonction financière	Bordeaux, Limoges, Poitiers
	SI / Logistique / Hygiène et sécurité / accueil	Bordeaux, Limoges, Poitiers
	Compétences à vocation régionale :	
	Documentation / Communication	Bordeaux
Pôle des patrimoines / Architecture		Bordeaux
	Conseiller architecture	Bordeaux
	Service régional d'archéologie	Bordeaux, Limoges, Poitiers
	Conservation des monuments historiques	Bordeaux, Limoges, Poitiers
	Conseillers patrimoniaux	Bordeaux, Limoges, Poitiers
Pôle démocratisation et action territoriale		Limoges
	Coordination régionale Animation par conseiller sur site	Bordeaux, Limoges, Poitiers
	Compétences à vocation régionale :	
	Innovation numérique	Limoges
	Observation culturelle territoriale	Limoges
	Expertise juridique	Poitiers
	Cartographie	Poitiers
Création et industries culturelles		Poitiers
	Spectacle vivant et arts plastiques Coordination régionale Animation par conseiller sur site	Bordeaux, Limoges, Poitiers
	Livre et lecture – Cinéma Coordination régionale Animation par conseiller sur site	Bordeaux, Limoges, Poitiers
	Compétence à vocation régionale :	
	Licences	Limoges

1-b Ressort des unités départementales

Unité départementale	Compétences mises en œuvre	Implantation géographique	Ressort d'exercice des compétences
UDAP 16	Architecture et patrimoine	Angoulême	Département 16
UDAP 17	+ conseiller développement culturel (cinéma)	La Rochelle	Département 17
UDAP 19		Tulle	Département 19
UDAP 23	+ conseiller développement culturel (métiers d'art-design)	Guéret	Département 23
UDAP 24		Périgueux	Département 24
UDAP 33		Bordeaux	Département 33
UDAP 40		Mont-de-Marsan	Département 40
UDAP 47		Agen	Département 47
UDAP 64	+ conseiller développement culturel (patrimoine immatériel)	Pau / Bayonne	Département 64
UDAP 79		Niort	Département 79
UDAP 86		Poitiers	Département 86
UDAP 87		Limoges	Département 87

ANNEXE 2

Organisation transitoire de la direction régionale des affaires culturelles de la région Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes

2-a Organisation détaillée

Une structure N-1 est rattachée au directeur régional. Une structure N-2 est rattachée à la structure de rang supérieur la précédant dans le tableau ci-dessous.

L'implantation géographique est la ville où est localisé le responsable de la structure, et où sont localisés tous les agents hors ceux appartenant à des sous-structures pour lesquelles une implantation différente est précisée dans le tableau.

Structures N-1	Structures N-2	Implantation géographique	Evolution des structures à la fin de l'étape transitoire
Secrétariat général		Bordeaux	Maintien
	Ressources humaines	Bordeaux, Limoges, Poitiers	Maintien
	Fonction financière	Bordeaux, Limoges, Poitiers	Maintien
	SI / Logistique / Hygiène et sécurité / accueil	Bordeaux, Limoges, Poitiers	Maintien
	Documentation / Communication	Bordeaux, Limoges, Poitiers	Regroupement à Bordeaux
	Licences	Bordeaux	Transfert à Limoges
Pôle des patrimoines / Architecture		Bordeaux	Maintien
	Conseiller architecture	Bordeaux	Maintien
	Service régional d'archéologie	Bordeaux, Limoges, Poitiers	Maintien
	Conservation des monuments historiques	Bordeaux, Limoges, Poitiers	Maintien
	Conseillers patrimoniaux	Bordeaux, Limoges, Poitiers	Maintien
Pôle démocratisation et action territoriale		Limoges	Maintien
	Education artistique et culturelle et Action territoriale	Bordeaux, Limoges, Poitiers	Maintien
Pôle Création et industries culturelles		Poitiers	Maintien
	Spectacle vivant et arts plastiques	Bordeaux, Limoges, Poitiers	Maintien
	Livre et lecture - Cinéma	Bordeaux, Limoges, Poitiers	Maintien

2-b Ressort des unités départementales

Identique à l'organisation-cible sauf installation de 3 conseillers développement culturel (17, 23 , 64).

Unité départementale	Compétences mises en œuvre	Implantation géographique	Ressort d'exercice des compétences
UDAP 16	Architecture et patrimoine	Angoulême	Département 16
UDAP 17		La Rochelle	Département 17
UDAP 19		Tulle	Département 19
UDAP 23		Guéret	Département 23
UDAP 24		Périgueux	Département 24
UDAP 33		Bordeaux	Département 33
UDAP 40		Mont-de-Marsan	Département 40
UDAP 47		Agen	Département 47
UDAP 64		Pau / Bayonne	Département 64
UDAP 79		Niort	Département 79
UDAP 86		Poitiers	Département 86
UDAP 87		Limoges	Département 87



PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES

Arrêté du 5 janvier 2016 *n° 016* portant organisation de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes

Le préfet de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes,

Vu la loi n°72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions, notamment son article 21-1 ;

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, notamment son article 4 ;

Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment son article 1^{er} ;

Vu le décret n°60-516 du 2 juin 1960 modifié portant harmonisation des circonscriptions administratives, notamment son annexe I dans sa rédaction résultant du décret n°2015-969 du 31 juillet 2015 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 26 ;

Vu le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement,

Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Pierre Dartout préfet de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde (hors classe) ;

Vu le décret n° 2015-984 du 31 juillet 2015 portant diverses mesures relatives à certains emplois de l'encadrement supérieur de l'Etat et à l'accompagnement des fonctionnaires occupant des emplois supérieurs concernés par la nouvelle organisation des services déconcentrés régionaux ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives ;

Vu l'arrêté du 1^{er} janvier 2016 nommant Monsieur Patrice GUYOT directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;

Vu l'avis des comités techniques des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement des régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes, réunis en formation conjointe le 18 décembre 2015 ;

Sur proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;

Arrête :

Article 1 :

La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes a son siège à Poitiers.

Article 2 :

L'organisation de la DREAL de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, appelée « organisation-cible » dans la suite du présent arrêté, est constituée des structures suivantes rattachées au directeur régional :

- une équipe de direction comprenant le directeur, un directeur délégué et quatre directeurs adjoints; le directeur régional étant également délégué ministériel de zone
- le Cabinet de direction
- 7 services :
 - le Secrétariat général
 - le service Supports Mutualisés
 - le service Environnement Industriel
 - le service Risques Naturels et Hydrauliques
 - le service Déplacements, Infrastructures, Transports
 - le service Patrimoine Naturel
 - le service Aménagement-Habitat-Construction
- la Délégation zonale de défense et de sécurité
- 6 missions transversales
 - la mission Gouvernance, Performance, Innovation
 - la mission Développement Durable
 - la mission Évaluation Environnementale
 - la mission Connaissance et Analyse des Territoires
 - la mission Mer et Littoral
 - la mission Changement Climatique - Transition Énergétique
- les unités départementales de Corrèze, Creuse, Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques, Haute-Vienne, les unités bi-départementales de Charente Maritime-Deux Sèvres et Charente-Vienne.

Un Groupe des Unités Départementales (GrUD) placé sous l'autorité hiérarchique d'un chef de groupe basé à Limoges intègre les unités départementales de la Creuse, de la Corrèze et de la Haute-Vienne.

L'organisation détaillée et les implantations des structures sont précisées à l'annexe 1-a.

Article 3 :

- le Cabinet est chargé d'assister la direction dans la préparation des dossiers et d'assurer la communication de la DREAL en coordonnant la gestion des sollicitations externes;
- le Secrétariat général est chargé de la gestion stratégique et du pilotage des moyens humains et matériels nécessaires au fonctionnement de la DREAL. Le Secrétariat général est en outre chargé de la gestion des ressources humaines, des emplois et des compétences, de l'organisation du dialogue social, de l'action sociale et de la formation des agents, ainsi que de la politique et de la gestion des moyens techniques, informatique, logistique, immobilier et des moyens budgétaires correspondants de la DREAL. Il a également en charge les affaires juridiques liées au traitement des contentieux de l'État du domaine de la DREAL et à la régularité de la commande publique;
- le service Supports Mutualisés est chargé de la mise en œuvre des fonctions mutualisées avec d'autres services de l'État, en matière financière et comptable (Centres de Prestations Comptables Mutualisés), en matière technique, dans le domaine de l'équipement informatique, de la gestion du réseau et des systèmes d'information, et dans le domaine de la logistique, de la gestion immobilière, de la documentation, de

l'archivage. De plus il assure la gestion des ressources humaines à l'échelle de la zone de gouvernance, avec la gestion de la paye et des procédures liées à la retraite, et le suivi des procédures collectives de promotions, mobilités, régimes indemnitaires;

- le service Environnement Industriel est chargé, notamment avec l'appui du réseau des unités départementales, de la prévention et de la réduction des risques technologiques et miniers, de nature accidentelle, chronique et sanitaire, auxquels sont exposées les personnes, l'environnement et les biens (pilotage de la politique régionale et exercice de l'inspection des installations classées, contrôle des équipements sous pression et des canalisations, suivi de la qualité de l'air, mise en œuvre du plan régional santé environnement). Il est également chargé des questions d'approvisionnement en énergie (procédures réglementaires et sécurité de l'approvisionnement) et d'apporter un appui technique à la mission changement climatique - transition énergétique sur le développement des énergies renouvelables;

- le service Risques Naturels et Hydrauliques est chargé de la sécurité des ouvrages hydrauliques, de la prévision des crues, de l'hydrométrie, de la prévention des risques naturels, du renouvellement et de la police des concessions hydroélectriques ;

- le service Déplacements, Infrastructures, Transports a en charge la mise en œuvre et l'accompagnement des politiques de mobilité en promouvant les modes alternatifs à la route, de modernisation du réseau ferroviaire et de portage des grands projets, de modernisation et de développement des infrastructures sur le réseau routier national, de suivi des entreprises et du contrôle des transports terrestres ainsi que les activités de réception et du contrôle des véhicules;

- le service Patrimoine Naturel est chargé d'élaborer et de mettre en œuvre les politiques de préservation des ressources naturelles (eau, biodiversité, milieux marins), de reconquête de la biodiversité et de gestion durable des ressources minérales;

- le service Aménagement, Habitat et Construction est chargé de la politique d'aménagement durable des territoires: il définit une stratégie régionale et anime sa mise en œuvre au travers des démarches de planification et d'actions foncières ou de promotion de la ville durable. Il anime dans ce cadre la définition et la mise en œuvre d'une politique des paysages et des sites. Il a également en charge de développer d'animer et contribuer à la mise en œuvre d'une politique régionale de l'habitat, permettant d'assurer une offre de logement adaptée aux besoins des territoires. Il est également chargé de définir, promouvoir et porter une politique régionale de la construction en lien avec les acteurs et structures professionnelles: plan de rénovation énergétique de l'habitat, qualité de la construction, développement de filières innovantes, appui technique à la gestion régionale du patrimoine immobilier de l'État;

- la mission Gouvernance, Performance, Innovation est chargée d'accompagner le management stratégique de la DREAL, en particulier avec la mise en place d'un système management qualité, d'accomplir les fonctions de responsable de Budget Opérationnel de Programme délégué (BOP) et de la zone de gouvernance des effectifs du MEDDE et du MELTR en région, de contribuer à l'impulsion, au pilotage et à l'animation des politiques du MEDDE et METLR en région, de suivre les contractualisations régionales, et d'assurer enfin l'animation du service social régional;

- la mission Mer et Littoral est chargée de construire sur les sujets marins et littoraux une vision intégratrice et stratégique des enjeux relevant des différents services de la DREAL; elle contribue ainsi avec eux au portage d'un aménagement durable du littoral et à la gestion intégrée des espaces côtiers et marins. Elle participe à l'élaboration et à la mise en œuvre de documents et réflexions stratégiques relatives à la mer et au littoral, et est un interlocuteur privilégié des partenaires qui ont en charge leur pilotage;

- la mission Connaissance et Analyse des Territoires est chargée d'animer la politique en matière de connaissance et d'observation territoriale et de développer les outils et compétences expertes utiles dans les domaines de l'information géographique, de l'analyse territoriale et de la statistique. Elle anime la politique des études et appuie les services dans la mise en œuvre et la valorisation de leurs études territorialisées. Elle contribue au développement de démarches et outils interministériels et partenariaux;

- la mission Développement Durable est chargée de porter la stratégie nationale de transition écologique et de développement durable. Elle contribue au développement d'initiatives en faveur de l'économie verte et à l'émergence d'un nouveau modèle économique de croissance. Elle impulse les actions de sensibilisation aux enjeux du développement durable (santé, social, culture, éducation), promeut des pratiques innovantes et exemplaires, soutient les projets territoriaux (agenda 21, éco-quartiers...) et anime les instances de gouvernance et les réseaux d'acteurs;

- la mission Changement Climatique - Transition Énergétique est chargée d'insuffler la transition énergétique dans l'action publique et d'agir sur les comportements pour favoriser les politiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, de mettre en œuvre la loi transition énergétique pour la croissance verte, de territorialiser, mobiliser, animer un réseau et favoriser le travail collaboratif entre les acteurs locaux en faveur de la transition énergétique, d'agir sur les comportements et de soutenir le développement des énergies renouvelables;

- la mission Évaluation Environnementale est chargée de la préparation de l'exercice de l'autorité environnementale pour le compte des autorités compétentes (avis de l'Autorité environnementale, cadrage préalable, ...), de l'animation d'un réseau régional « évaluation environnementale » (services instructeurs en DREAL, ARS, DDT(M), DD(CS)(PP), préfectures, DRAAF, DRAC, etc.); de l'animation et communication permettant l'appropriation des missions de l'autorité environnementale (pilotage et réseau, communication externe) et du positionnement de l'Autorité environnementale dans les procédures en garantant la qualité de la prise en compte environnementale, des actions en amont des projets permettant de favoriser leur intégration environnementale (participation au conseil en amont, production de doctrines et de méthodes, etc.), et des actions de formation et de sensibilisation à l'évaluation environnementale (administration, porteurs de projets, bureaux d'études, commissaires enquêteurs, collectivités, DDI, préfectures, etc.);

- la Délégation zonale de défense et de sécurité est chargée de proposer et d'animer, pour la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, l'organisation de la contribution du MEDDE et du MLETR à la politique de défense et de sécurité. Elle assiste le délégué ministériel de zone du MEDDE-MLETR et propose au Préfet de zone l'organisation de crise des services et organismes de la zone relevant du champ de compétence du MEDDE-MLETR et elle coordonne, en liaison avec les services concernés, la mise en place des outils nécessaires à la préparation et la gestion de crise et de post-crise.

La délégation zonale anime les services (DIR, DIRM, DDT et DDTM) et organismes rattachés au MEDDE-MLETR (ASN, IRSN, Grands Ports Maritimes, SNCF, RTE, VNF, CEREMA, Météo-France, IGN, opérateurs autoroutiers, aéroports, GRT Gaz, TIGF) pour la gestion de crise et la continuité d'activité.

Article 4 :

Les unités départementales peuvent assurer à l'échelle départementale ou inter-départementale :

- sous le pilotage fonctionnel du service Environnement Industriel: des missions de police des installations classées pour la protection de l'environnement y compris les sites SEVESO, des missions de police des mines, de contrôle des équipements sous pression et des canalisations, et des missions d'inspection du travail dans les mines et carrières;

- sous le pilotage fonctionnel du service Déplacements, Infrastructures, Transports: des missions de réception, de contrôle des véhicules et la supervision des contrôleurs et des centres de contrôle des véhicules.

Les ressorts d'intervention des unités départementales, selon les missions concernées, sont précisés à l'annexe 1-b. En matière d'environnement industriel, certaines unités départementales peuvent être amenées à exercer leurs compétences dans le ressort territorial d'autres unités départementales.

Article 5 :

L'organisation-cible décrite aux articles 2, 3 et 4 est mise en place au plus tard à la date du 31 décembre 2018.

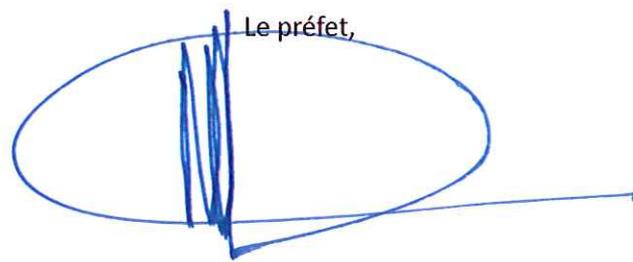
Dans une première étape à compter du 1^{er} juillet 2016, la DREAL de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes est organisée selon l'organisation-cible avec, le cas échéant, les modalités et dispositions transitoires mentionnées dans la 4^e colonne de l'annexe 1-a. Cette organisation transitoire s'achève à la date de mise en place de l'organisation-cible.

Les évolutions de ces dispositions peuvent être mises en œuvre à des dates antérieures à celle indiquée au premier alinéa, sur décision du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes.

Article 6 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes et le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes.

Le préfet,



Pierre DARTOUT

ANNEXE 1

Organisation-cible de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes

1-a Organisation détaillée

Une structure N-1 est rattachée au directeur régional. Une structure N-2 est rattachée à la structure de rang supérieur la précédant dans le tableau ci-dessous.

L'implantation géographique est la ville où est localisé le responsable de la structure (en gras).

Services et Missions Structures N-1	Départements et Pôles Structures N-2	Implantation géographique	dispositions transitoires 2016-2018 *
Cabinet <u>Poitiers</u>	Pôle appui à la direction	Poitiers , Bordeaux, Limoges	
	Pôle Communication	Poitiers	Présence d'agents à Bordeaux et Limoges
Délégation zonale de défense et de sécurité <u>Bordeaux</u>			
Service supports mutualisés <u>Poitiers</u>	Département financier et comptable	Bordeaux , Limoges, Poitiers	
	Département technique, informatique et logistique	Poitiers , Bordeaux, Limoges	
	Département RH ZGE	Limoges , Bordeaux, Poitiers	
Secrétariat général <u>Poitiers</u>	Département ressources humaines	Poitiers , Limoges	Organisation en trois Secrétariats généraux de proximité sur chacun des sites de Poitiers, Bordeaux, Limoges, avec trois missions transversales de coordination à Poitiers: instances de concertation et dialogue social; RH – GPEEC; projets informatiques et immobiliers.
	Département affaires juridiques et commande publique	Poitiers , Bordeaux, Limoges	
	Département moyens et gestion financière	Poitiers	
Service environnement industriel <u>Bordeaux</u>	Département sécurité industrielle	Bordeaux , Poitiers, Limoges	
	Département risques chroniques	Bordeaux , Poitiers, Limoges	
	Département énergie, sol, sous-sol	Limoges , Bordeaux, Poitiers	
Service risques naturels et hydrauliques <u>Bordeaux</u>	Département risques naturels	Poitiers	Présence d'agents à La Rochelle, Limoges et Bordeaux
	Département hydrométrie et prévisions des crues Vienne Charente Atlantique	Poitiers , La Rochelle, Limoges	
	Département hydrométrie et prévisions des crues Gironde Adour Dordogne	Bordeaux , Bayonne, Mont-de-Marsan, Pau, Périgueux	
	Département ouvrages hydrauliques	Limoges , Bordeaux	

Service déplacements, infrastructures, transports <u>Poitiers</u>	Département administratif et financier	Poitiers	
	Département transports routiers et véhicules	Poitiers, Bordeaux, Limoges et autres localisations infra régionales**	Département transports routiers et véhicules piloté provisoirement depuis Bordeaux
	Département mobilité, infrastructures ferroviaires	Bordeaux	-Présence d'un département mobilité, infrastructures ferroviaires et investissements sur routes nationales à Limoges - Département mobilité et infrastructures ferroviaires piloté provisoirement depuis Poitiers avec présence d'agents à Bordeaux
	Département investissements sur routes nationales de Poitiers	Poitiers	
	Département investissements sur routes nationales de Bordeaux	Bordeaux	
Service patrimoine naturel <u>Poitiers</u>	Département appui support et transversalités	Poitiers	Localisation provisoire à Bordeaux avec agents à Poitiers et Limoges
	Département eau et ressources minérales	Bordeaux, Poitiers, Limoges	
	Département biodiversité, espèces et connaissance	Poitiers, Bordeaux, Limoges	Localisation provisoire à Bordeaux avec agents à Poitiers et Limoges
	Département biodiversité, continuité et espaces naturels	Poitiers, Bordeaux, Limoges	
Service aménagement, habitat et construction <u>Poitiers</u>	Département aménagement et paysage	Limoges, Bordeaux, Poitiers, Pau	
	Pôle foncier	Poitiers	présence d'agents à Bordeaux
	Département habitat	Bordeaux	présence d'agents à Limoges et Poitiers
	Département construction	Limoges, Bordeaux, Poitiers	
Mission Gouvernance Performance Innovation <u>Poitiers</u>	Pôle management stratégique et qualité	Poitiers	Présence d'agents à Bordeaux. Localisation provisoire du pôle à Bordeaux.
	Pôle RBOP délégué	Poitiers	Présence d'agents à Bordeaux
	Pôle gouvernance et GPEEC régionales	Poitiers	Présence d'agents à Bordeaux
	Pôle service social régional	Poitiers, Bordeaux et autres localisations infra-régionales***	
Mission Développement Durable <u>Limoges</u>	Pôle sensibilisation et gouvernance	Limoges	Présence d'agents à Poitiers
	Pôle économie durable	Limoges	
Mission Connaissance et	Pôle information géographique	Limoges, Bordeaux, Poitiers	

Analyse des Territoires Limoges	Pôle observation, études et statistiques	Limoges	Présence d'agents à Bordeaux et Poitiers
Mission Évaluation Environnementale Bordeaux	Pôle plans, schémas, programmes	Bordeaux	Présence d'un pôle à Poitiers
	Pôle projets	Bordeaux	
Mission Mer et Littoral Bordeaux			
Mission Changement climatique - Transition Énergétique Bordeaux	Pôle politiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique	Bordeaux	
	Pôle projets territoriaux énergie-climat	Bordeaux	
	Pôle acteurs économiques à énergie positive	Bordeaux	

* Sur décision du directeur et pour des situations exceptionnelles d'agents, les dispositions transitoires de localisation peuvent être prolongées au-delà du 31/12/2018 sans excéder le 31/12/2020.

** Bordeaux, Périgueux, Agen, Bayonne, Pau, Mont-de-Marsan, Angoulême, La Rochelle, Niort, Poitiers, Limoges

*** Limoges, Guéret, Poitiers, La Rochelle, Saintes, Niort, Angoulême, Bordeaux, Agen, Pau, Mont-de-Marsan.

1-b Ressort des unités départementales

Unité départementale ou inter-départementale	Compétences mises en œuvre	Ressort d'exercice des compétences
Charente-Maritime - Deux-Sèvres	Missions environnement industriel Missions contrôle véhicules	Charente-Maritime, Deux-Sèvres
Charente - Vienne	Missions environnement industriel Missions contrôle véhicules	Charente, Vienne
Haute-Vienne	Missions environnement industriel	Haute-Vienne
Creuse	Missions environnement industriel	Creuse
Corrèze	Missions environnement industriel Missions contrôle véhicules	Corrèze
Gironde	Missions environnement industriel Missions contrôle véhicules	Gironde
Landes	Missions environnement industriel	Landes
Lot-et-Garonne	Missions environnement industriel Missions contrôle véhicules	Lot-et-Garonne contrôles véhicules pour la Dordogne
Dordogne	Missions environnement industriel	Dordogne
Pyrénées-Atlantiques	Missions environnement industriel Missions contrôle véhicules	Pyrénées-Atlantiques contrôles véhicules pour les Landes



PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES

Arrêté du 5 janvier 2016 *→ 017*
portant organisation de la Direction Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt de la région Aquitaine – Limousin – Poitou Charentes

Le préfet de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes,

Vu la loi n°72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions, notamment son article 21-1 ;

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, notamment son article 4 ;

Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment son article 1^{er} ;

Vu le décret n°60-516 du 2 juin 1960 modifié portant harmonisation des circonscriptions administratives, notamment son annexe I dans sa rédaction résultant du décret n°2015-969 du 31 juillet 2015 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 26 ;

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Pierre DARTOUT préfet de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde (hors classe) ;

Vu le décret n° 2015-984 du 31 juillet 2015 portant diverses mesures relatives à certains emplois de l'encadrement supérieur de l'Etat et à l'accompagnement des fonctionnaires occupant des emplois supérieurs concernés par la nouvelle organisation des services déconcentrés régionaux ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

Vu l'arrêté du 1^{er} janvier 2016 nommant Monsieur Yvan LOBJOIT directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes ;

Vu l'avis des comités techniques des directions régionales de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt des régions Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes, réunis en formation conjointe le 3 décembre 2015 ;

Sur proposition du directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes ;

Arrête

Article 1 :

La Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes a son siège à Limoges.

Article 2 :

L'organisation de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes, appelée « organisation-cible » dans la suite du présent arrêté, est constituée des structures suivantes rattachées au directeur régional :

- une équipe de direction

- 7 services :
 - le Secrétariat général
 - le SRFD (Service Régional de la Formation et du Développement)
 - le SRFAM (Service Régional de FranceAgriMer)
 - le SREAA (Service Régional de l'Economie Agricole et Agroalimentaire)
 - le SRAL (Service Régional de l'Alimentation)
 - le SRISSET (Service régional de l'Information Statistique, Economique et Territoriale)
 - le SERFOB (Service Régional de la Forêt et du Bois)

- 3 pôles de compétence thématiques :
 - Pôle Elevage piloté à Limoges
 - Pôle Viticulture – Arboriculture – Maraîchage piloté à Bordeaux
 - Pôle Grandes cultures piloté à Poitiers

L'organisation détaillée et les implantations des structures sont précisées à l'annexe 1.

Article 3 :

L'équipe de direction assure le pilotage stratégique de la structure et la mise en œuvre, sous l'autorité du Préfet de région, des politiques publiques relevant du champ de compétence de la DRAAF.

Elle est notamment composée du directeur, des directeurs(rices) adjoint(e)s ainsi que la mission des systèmes d'information, certains référents thématiques tels que l'emploi, l'agro-écologie, l'agro-alimentaire, la communication, les processus qualité et un chargé de mission « Défense zone de défense et de sécurité Sud-Ouest ».

Le Secrétariat général assure pour le compte du responsable de budget opérationnel de programme (BOP) délégué, et sous son autorité :

- le pilotage des BOP (effectifs, mobilité, crédits) ; il coordonne les niveaux régionaux et départementaux dans l'exécution et le suivi des BOP, en relation avec les services techniques concernés ; il assure le suivi des dispositifs de gestion prévisionnelle des ressources humaines (GEPEC) des effectifs des BOP ;
- la gestion financière et logistique de la structure ; il veille au respect des règles de la commande publique notamment en mettant en oeuvre la politique d'achat ministérielle et interministérielle ;
- la conduite de la politique de gestion des ressources humaines de la structure ; il suit et coordonne les procédures de recrutement, de formation, et d'évaluation des agents ; il assure la gestion de proximité des agents de la structure et pour le niveau régional, des titulaires et contractuels de FranceAgriMer ;
- il assure la conception, la mise en oeuvre et l'évaluation des dispositifs de formation ;
- il assure le suivi et l'organisation des instances dédiées au dialogue social et la communication interne;
- il assure en lien avec le directeur régional la mise en oeuvre de la politique de prévention des risques
- il assure la gestion du patrimoine mobilier et immobilier de la structure ;

Piloté à Limoges, il est organisé en quatre unités :

- *Pilotage et appui au RBOP délégué*
- *Budgétaire et financière*
- *Ressources humaines*
- *Gestion de proximité*

Le service régional de la formation et du développement pilote, anime et gère l'appareil de formation agricole en région, au titre de l'autorité académique. En lien avec le Conseil régional, il assure la gestion de l'appareil de formation au travers de la carte de formation et des moyens humains nécessaires, tant pour l'enseignement public que privé. Il gère les moyens liés aux actions sociales en faveur des lycéens et étudiants de l'enseignement agricole. Il assure le contrôle de légalité, la gestion de toutes les questions administratives, financières et juridiques concernant l'enseignement agricole, notamment celles relevant des instances de concertations régionales.

Des chargés de mission y sont rattachés : technologie de l'information et de la communication, ingénierie de formation, inspection de l'apprentissage.

Piloté à Limoges, il est organisé en quatre unités :

- *Politique de l'action éducative*
- *Moyens et gestion des ressources humaines*
- *Animation des politiques et des réseaux*
- *Examens et concours*

Le service régional FranceAgriMer :

La DRAAF intègre le service territorial de FranceAgriMer (FAM). Le préfet de région est le représentant territorial de l'établissement. Il met en oeuvre les politiques de l'établissement public FAM, définies avec l'avis des conseils spécialisés sur les filières animales et végétales. Il a en charge l'appui à l'organisation économique de ces filières, les aides et interventions financières spécifiques sur budget de FranceAgriMer et du FEAGA, l'observation économique et les cotations. Il met en oeuvre les mesures des OCM viticoles et fruits et légumes, en ce qui concerne les mesures gérées par le niveau régional, en particulier la politique de soutien à la restructuration du vignoble et aux investissements dans les chais de l'OCM viti-vinicole. Il délivre l'agrément et les certifications dans les filières de production des bois et plants de vigne et des vins sans IG.

Le service régional effectue donc l'instruction et la liquidation de certaines aides nationales et communautaires et le contrôle de toutes les aides nationales et communautaires gérées par FranceAgriMer et octroyées à ces filières, le suivi de la conjoncture et assume également des missions techniques dans les domaines viti-vinicoles, grandes cultures et élevage.

Piloté à Bordeaux, il est organisé en cinq unités :

- *Contrôles*
- *Production viticole et cultures spécialisées*
- *Transformation et commercialisation du vin*
- *Grandes cultures*
- *Elevage*

Le service régional de l'économie agricole et de l'agroalimentaire est chargé de porter et de décliner à l'échelle régionale les politiques du ministère de l'agriculture en faveur de la diversité des agricultures et des filières, y compris le suivi des industries agro-alimentaires. Il contribue à la définition, la mise en oeuvre et au suivi, au niveau régional, des politiques des exploitations agricoles, de la double performance économique et environnementale de l'agriculture, et du développement et de la compétitivité des filières et de l'installation en agriculture. Il assure le secrétariat de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural (COREAMR). Il met en place et suit la politique régionale des structures. Il assiste le directeur régional dans son rôle de commissaire du gouvernement des SAFER. Il est chargé de la mise en oeuvre des priorités d'action de l'Etat au sein des Programmes de développement ruraux (PDR) d'Aquitaine, du Limousin et de Poitou-Charentes, et en particulier du suivi des dispositifs du FEADER cofinancés par le ministère en charge de l'agriculture (modernisation, mesures agroenvironnementales et soutien à l'agriculture biologique, ICHN, pastoralisme), et du pilotage régional du premier pilier de la PAC. En lien avec les DDT, il coordonne la mise en oeuvre des mesures conjoncturelles de crise mises en place par le ministre de l'agriculture (mesures exceptionnelles, plan de soutiens ,..). Il assure également le pilotage du BOP 154 (économie agricole). Il anime et coordonne le réseau des services d'économie agricole présents dans les directions départementales des territoires.

Piloté à Limoges, il est organisé en quatre unités :

- *Foncier et installation*
- *Agro-environnement*
- *Compétitivité des entreprises et des filières*
- *Pilotage des politiques publiques*

Le service régional de l'alimentation pilote le programme de sécurité et de qualité sanitaires de l'alimentation en région. Il coordonne la programmation des contrôles des animaux et produits d'origine animale mis en oeuvre par les directions départementales en charge de la protection des populations, ainsi que la préparation des plans d'intervention sanitaire d'urgence départementaux. Il programme et met en oeuvre la surveillance et les contrôles en matière de protection, qualité et santé des végétaux et produits végétaux. Il est en charge de la surveillance biologique du territoire et de la santé des forêts. Il anime les politiques publiques incitatives de réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques et d'amélioration de l'offre alimentaire.

Piloté à Limoges, il est organisé en six unités :

- *Pilotage et coordination des politiques publiques*
- *Actions sanitaires vétérinaires*
- *Sécurité sanitaire de la production végétale*
- *Santé du végétal*
- *Surveillance du territoire et agroécologie*
- *Alimentation et industries agroalimentaires*

Le service régional d'information statistique, économique et territoriale met en oeuvre le programme national de statistique publique du ministère en charge de l'agriculture. Il réalise l'analyse de conjoncture, les synthèses économiques complétées par les données comptables et, en tant que de besoin, des analyses territoriales en ces domaines. Il réalise la production et l'analyse des données statistiques régionales pour le service de la statistique et de la prospective de l'administration centrale. Il met en oeuvre le programme annuel d'analyses et d'études valorisant des bases de données multi-sources dans le cadre de partenariats avec des structures professionnelles (chambres d'agriculture) ou publiques (SGAR, DREAL, DR INSEE, organismes d'enseignement supérieur et de recherche). Il réalise, à la demande des DDT notamment, des analyses territoriales, éléments d'aide à la décision en matière d'intervention publique (commissions départementales de préservation du foncier agricole, naturel et forestier, etc.). Sur la base de ces différentes productions, il concourt au pilotage des politiques publiques menées par la DRAAF en région.

Piloté à Limoges, il est organisé en quatre unités :

- *Collecte de l'information statistique*
- *Analyse et connaissance des territoires*
- *Evaluation et prospective*
- *Analyses statistiques et environnementales*

Le service régional de la forêt et du bois décline et met en oeuvre la politique forestière au niveau régional. Il anime la gouvernance et les démarches stratégiques régionales de développement du secteur forêt-bois et il accompagne leur mise en oeuvre en relation avec les partenaires professionnels et les établissements publics, en concourant à l'animation des réseaux.

Il assure le soutien aux entreprises du secteur forêt-bois, en relation avec les autres financeurs. Il apporte son appui à la mobilisation des bois et au développement équilibré des différentes filières de valorisations du bois.

Afin de garantir une gestion durable de la forêt, il coordonne et met en oeuvre différentes procédures réglementaires d'agrément, d'approbation et de contrôle et assure la tutelle des activités du Centre Régional de la Propriété Forestière. Il pilote la programmation des moyens visant la prévention des risques naturels en forêt (RTM et DFCI). Il apporte un appui aux démarches d'anticipation du changement climatique et garantit la qualité du matériel génétique pour le renouvellement des forêts. Il contribue à la convergence des politiques publiques en matière de forêt, d'environnement et de planification et d'aménagement du territoire.

Piloté à Bordeaux, il est organisé en trois unités :

- *Gestion durable - risques*
- *Compétitivité des filières pin maritime et peuplier*
- *Compétitivité des filières feuillus et résineux de montagne*

Le pôle « Elevage » coordonne la préparation des différents comités ou commissions stratégiques de bassin présidés par le Préfet ou auxquels la DRAAF participe (bassin lait, abattoir, etc.). Il assure la déclinaison régionale des stratégies nationales de filières ministérielles et de FranceAgriMer, ainsi que la formalisation et l'animation des feuilles de route d'objectifs inter-services à atteindre pour décliner, pour chacune des filières dans le champ de compétence de la DRAAF, les priorités annuelles d'action.

Le pôle « Viticulture – Arboriculture – Maraîchage » coordonne la préparation des différents comités ou commissions stratégiques de bassin présidés par le Préfet ou auxquels la DRAAF participe (dont bassins viticoles, etc.). Il assure la déclinaison régionale des stratégies nationales de filières ministérielles et de FranceAgriMer, ainsi que la formalisation et l'animation des feuilles de route d'objectifs inter-services à atteindre pour décliner, pour chacune des filières dans le champ de compétence de la DRAAF, les priorités annuelles d'action.

Le pôle « Grandes cultures » coordonne la préparation des différents comités ou commissions stratégiques de bassin présidés par le Préfet ou auxquels la DRAAF participe (comité régional des céréales, etc.). Il assure la déclinaison régionale des stratégies nationales de filières ministérielles et de FranceAgriMer, ainsi que la formalisation et l'animation des feuilles de route d'objectifs inter-services à atteindre pour décliner, pour chacune des filières dans le champ de compétence de la DRAAF, les priorités annuelles d'action.

Article 4 :

L'organisation-cible décrite aux articles 2 et 3 est mise en place au plus tard à la date du 31 décembre 2018.

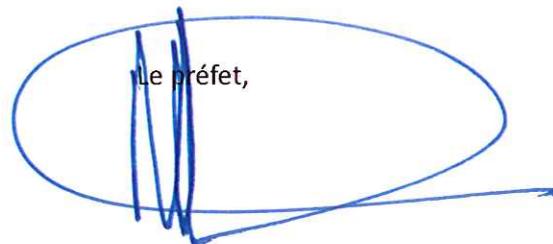
Dans une première étape, à compter de la publication du présent arrêté, la direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes est organisée selon l'organisation transitoire précisée à l'annexe 2. Cette organisation s'achève à la date de mise en place de l'organisation-cible.

Les évolutions de ces implantations peuvent être mises en œuvre à des dates antérieures à celle indiquée au premier alinéa, sur décision du directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes, après avis du comité technique de la DRAAF.

Article 5 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes et le directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes.

Le préfet,



Pierre DARTOUT

ANNEXE 1

Organisation-cible de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes

Organisation détaillée

Une structure N-1 est rattachée au directeur régional. Une structure N-2 est rattachée à la structure de rang supérieur la précédant dans le tableau ci-dessous.

L'implantation géographique est la ville où est localisé le responsable de la structure, et où sont localisés tous les agents hors ceux appartenant à des sous-structures pour lesquelles une implantation différente est précisée dans le tableau.

Structures N-1	Structures N-2	Implantation géographique
Direction		Limoges
	Mission des Systèmes d'Information	Limoges, Bordeaux, Poitiers
	Responsable processus qualité	Limoges
	directeur de projet en charge de la communication	Limoges
	Référent emploi	Limoges
	Mission défense	Bordeaux
	Référent agroalimentaire	Bordeaux
	Référent agro-écologie	Poitiers
	Assistantes	Poitiers, Bordeaux, Limoges
	Chauffeur	Limoges
Secrétariat général		Limoges
	Unité pilotage et appui au RBOP délégué	Limoges
	Unité budgétaire et financière	Poitiers
	Unité gestion de proximité	Bordeaux, Limoges, Poitiers
	Unité Ressources Humaines	Bordeaux
SRFD		Limoges
	Politique de l'action éducative	Limoges
	Moyens et Gestion des RH	Limoges , Poitiers
	Animation des politiques et des réseaux	Bordeaux, Limoges, Poitiers
	Examens et concours	Bordeaux
SRFAM		Bordeaux
	Contrôle	Bordeaux, Limoges, Poitiers
	Production viticole et cultures spécialisées	Bordeaux
	Transformation et commercialisation du vin	Bordeaux
	Grandes cultures	Poitiers
	Elevage	Limoges
SREAA		Limoges
	Compétitivité des entreprises et des filières	Bordeaux, Limoges, Poitiers
	Agro-environnement	Poitiers
	Foncier et installation	Limoges
	Pilotage des politiques publiques	Limoges

SRAL		Limoges
	Pilotage et coordination des politiques publiques	Bordeaux, Limoges, Poitiers
	Actions sanitaires vétérinaires	Bordeaux, Limoges, Poitiers
	Sécurité sanitaire de la production végétale	Bordeaux, Limoges, Poitiers
	Santé du végétal	Bordeaux, Limoges, Poitiers
	Surveillance du territoire et agroécologie	Bordeaux, Limoges, Poitiers
	Alimentation et industries agroalimentaires	Bordeaux, Limoges, Poitiers
SRISET		Limoges
	Collecte de l'information statistique	Bordeaux, Limoges, Poitiers
	Analyse et connaissance des territoires	Bordeaux
	Evaluation et prospective	Limoges
	Analyses statistiques et environnementales	Poitiers
SERFOB		Bordeaux
	Compétitivité filière pin maritime / peuplier	Bordeaux
	Gestion durable - Risques	Bordeaux
	Compétitivité filière feuillus / résineux de montagne	Limoges
Pôle Elevage		Limoges
Pôle Viticulture – Arboriculture - Maraîchage		Bordeaux
Pôle Grandes cultures		Poitiers

ANNEXE 2

**Organisation transitoire de la Direction Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt de la région Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes
Organisation détaillée**

Une structure N-1 est rattachée au directeur régional. Une structure N-2 est rattachée à la structure de rang supérieur la précédant dans le tableau ci-dessous.

L'implantation géographique est la ville où est localisé le responsable de la structure, et où sont localisés tous les agents hors ceux appartenant à des sous-structures pour lesquelles une implantation différente est précisée dans le tableau.

Structures N-1	Structures N-2		Implantation géographique	Evolution des structures à la fin de l'étape transitoire
Direction			Limoges	
	Mission des systèmes d'information		Bordeaux, Limoges, Poitiers	Maintien
	Responsable processus qualité		Limoges	Maintien
	Directeur de projet en charge de la communication		Limoges	Maintien
	Référent emploi		Bordeaux, Limoges, Poitiers	Regroupement à Limoges
	Mission défense		Bordeaux	Maintien
	Référent agro-alimentaire		Bordeaux	Maintien
	Référent agro-écologie		Poitiers	Maintien
	Assistantes		Bordeaux, Limoges, Poitiers	Maintien
	Chauffeur		Limoges	Maintien
Secrétariat général			Limoges	
	Unité pilotage et appui au RBOP délégué		Bordeaux, Limoges, Poitiers	Regroupement à Limoges
	Unité budgétaire et financière		Bordeaux, Limoges, Poitiers	Regroupement à Poitiers
	Unité gestion de proximité		Bordeaux, Limoges, Poitiers	Maintien
	Unité Ressources Humaines		Bordeaux, Limoges, Poitiers	Regroupement à Bordeaux
SRFD			Limoges	
	Politique de l'action éducative		Bordeaux, Limoges, Poitiers	Regroupement à Limoges
	Moyens et Gestion des RH		Bordeaux, Limoges, Poitiers	Regroupement à Limoges et Poitiers
	Animation des politiques et des réseaux		Bordeaux, Limoges, Poitiers	Maintien
	Examens et concours		Bordeaux, Limoges, Poitiers	Regroupement à Bordeaux

SRFAM			Bordeaux	
	Contrôle		Bordeaux, Limoges, Poitiers	Maintien
	Production viticole et cultures spécialisées		Bordeaux, Poitiers	Regroupement à Bordeaux
	Transformation et commercialisation du vin		Bordeaux, Poitiers	Regroupement à Bordeaux
	Grandes cultures		Bordeaux, Poitiers	Regroupement à Poitiers
	Elevage		Bordeaux, Limoges, Poitiers	Regroupement à Limoges
SREAA			Limoges	
	Compétitivité des entreprises et des filières		Bordeaux, Limoges, Poitiers	Maintien
	Agro-environnement		Bordeaux, Limoges, Poitiers	Regroupement à Poitiers
	Foncier et installation		Bordeaux, Limoges, Poitiers	Regroupement à Limoges
	Pilotage des politiques publiques		Bordeaux, Limoges, Poitiers	Regroupement à Limoges
SRAL			Limoges	
	Pilotage et coordination des politiques publiques		Bordeaux, Limoges, Poitiers	Maintien
	Actions sanitaires vétérinaires		Bordeaux, Limoges, Poitiers	Maintien
	Sécurité sanitaire de la production végétale		Bordeaux, Limoges, Poitiers	Maintien
	Santé du végétal		Bordeaux, Limoges, Poitiers	Maintien
	Surveillance du territoire et agroécologie		Bordeaux, Limoges, Poitiers	Maintien
	Alimentation et industries agroalimentaires		Bordeaux, Limoges, Poitiers	Maintien
SRISSET			Limoges	
	Collecte de l'information statistique		Bordeaux, Limoges, Poitiers	Maintien
	Analyse et connaissance des territoires		Bordeaux, Limoges, Poitiers	Regroupement à Bordeaux
	Evaluation et prospective		Bordeaux, Limoges, Poitiers	Regroupement à Limoges
	Analyses statistiques et environnementales		Bordeaux, Limoges, Poitiers	Regroupement à Poitiers

SERFOB		Bordeaux		
	Compétitivité filière pin maritime / peuplier		Bordeaux, Poitiers	Regroupement à Bordeaux
	Gestion durable - Risques		Bordeaux, Poitiers, Limoges	Regroupement à Bordeaux
	Compétitivité filière feuillus / résineux de montagne		Limoges, Poitiers	Regroupement à Limoges
	Pôle Elevage		Limoges	Maintien
	Pôle Viticulture – Arboriculture - Marâchage		Bordeaux	Maintien
	Pôle Grandes cultures		Poitiers	Maintien



PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES

SECRETARIAT GENERAL
POUR LES AFFAIRES REGIONALES

ARRETE N° 2016-18

portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à

M. Patrick BAHEGNE
Directeur régional et départemental de la jeunesse et des sports et de la cohésion sociale
d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes

Le Préfet de la Région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, Préfet de la Gironde

VU le code des marchés publics, le code de l'action sociale et des familles, le code de la famille et de l'aide sociale, le code de la santé publique, le code du sport, le code de l'éducation, le code du travail, le code de la construction et de l'habitation, le code des juridictions financières, le code de la sécurité intérieure ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée, relative aux lois de finances ;

VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

VU le décret n° 2015-1867 du 30 décembre 2015, relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;

VU le décret n° 2010-334 du 26 mars 2010, relatif à la reconnaissance des qualifications professionnelles requises des ressortissants des États membres de l'Union européenne ou des autres États parties à l'accord sur l'Espace économique européen pour l'exercice des professions médicales, pharmaceutiques et paramédicales et à la formation des aides-soignants, auxiliaires de puériculture et ambulanciers ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Pierre DARTOUT, Préfet de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde (hors classe), à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

VU l'arrêté ministériel du 1^{er} janvier 2016 portant nomination de M. Patrick BAHEGNE, directeur régional et départemental de la jeunesse et des sports et de la cohésion sociale d'Aquitaine-

Limousin-Poitou-Charentes ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes :

ARRETE

Article 1er - Délégation est donnée à Monsieur Patrick BAHEGNE, Directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, à l'effet de :

1°) recevoir les crédits des programmes relevant des BOP régionaux suivants :

- Bop n°147 : politique de la ville, actions 1 à 4,
- Bop n°163 : jeunesse et vie associative, actions 1 à 2,
- Bop n°177 : prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables, actions 11 à 14,
- Bop n°219 : sport, actions 1 à 4,
- Bop n°304 : Inclusion sociale, protection des personnes et économie sociale et solidaire, actions 14 à 17.

2°) recevoir les crédits relevant du BOP central suivant :

- Bop n°124 : conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport de la jeunesse et de la vie associative, actions 1 à 6,

3°) répartir les autorisations d'engagement et de crédits de paiement entre les unités opérationnelles (UO) chargées de leur exécution.

4°) sous réserve de non-dépassement de la dotation globale consentie à l'UO,

- autoriser des ajustements de la programmation des interventions au bénéfice de tiers (titre VI) et des investissements directs (titre V) validée en Comité de l'Administration Régionale (CAR) au bénéfice des UO, dans une fourchette ne dépassant pas 20 % en plus ou en moins par opération, sauf si le montant de l'ajustement est inférieur à 10 000 €. Au-delà de la limite ainsi définie, ces ajustements doivent être soumis à la validation préalable du Secrétaire Général pour les Affaires Régionales, lequel définit alors les modalités d'information ou de validation par le CAR.
- procéder aux subdélégations le cas échéant, les opérations de titre V étant obligatoirement individualisées pour les opérations immobilières.

5°) procéder en cours d'exercice budgétaire à des réallocations en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) entre les UO, étant mentionné que les réallocations dont le montant aboutirait à minorer ou à abonder la dotation d'une UO de plus de 10 %, sauf si celui-ci est inférieur à 10 000 €, doivent être soumises à la validation préalable du Secrétaire Général pour les Affaires Régionales, lequel définit alors les modalités d'information ou de validation par le CAR.

La présente délégation est consentie pour l'ensemble des titres budgétaires constituant le budget.

Article 2 - Délégation est également donnée à Monsieur Patrick BAHEGNE, Directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, pour :

1°) procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État relevant des BOP régionaux suivants :

- Bop n°135 : urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat,
- Bop n°147 : politique de la ville, actions 1 à 4,
- Bop n°163 : jeunesse et vie associative, actions 1 à 2,
- Bop n°177 : prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables, actions 11 à 14,
- Bop n°219 : sport, actions 1 à 4,
- Bop n°304 : Inclusion sociale, protection des personnes et économie sociale et solidaire, actions 14 à 17.

2°) procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État relevant du BOP central suivant :

- Bop n°124 : conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport de la jeunesse et de la vie associative, actions 1 à 6,
- Bop n°157 : handicap et dépendance.

Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et, le cas échéant, des opérations relatives aux recettes (titres de perception, états exécutoires, cessions).

Article 3 - Les arrêtés attributifs de subventions et conventions dont le montant est supérieur aux seuils déterminés par le visa préalable du contrôleur budgétaire régional ainsi que les lettres de notification correspondantes demeurent à la signature du Préfet de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes.

Article 4 - Délégation est également donnée à Monsieur Patrick BAHEGNE, Directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Aquitaine-Limousin -Poitou-Charentes, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous les actes afin d'assurer l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes découlant des programmes :

- Bop n°309 « entretien des bâtiments de l'État » ;
- Bop n°333 « moyens mutualisés des administrations déconcentrées » ;
- C.A.S. n°723 « contribution aux dépenses immobilières ».

Article 5 - Demeurent également réservés à la signature du Préfet de la région Aquitaine-Limousin -Poitou-Charentes, les marchés publics dont le montant est supérieur à 135 000 € ; l'avis préalable du SGAR est requis pour les marchés publics dont le montant est supérieur au plafond des marchés publics à procédure adaptée, sauf délégation consentie en la matière à un autre chef de service de l'État pour les marchés dont il assumerait la conduite d'opération.

Article 6 - Demeurent réservé à la signature du Préfet de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, quel qu'en soit le montant :

- les décisions de passer outre l'avis défavorable de l'autorité chargée du contrôle financier, lorsqu'un tel avis est préalablement requis,
- les ordres de réquisition du comptable public,
- les décisions d'acquisition, d'aliénation, d'affectation du domaine privé et public de l'État sauf délégation expresse consentie en la matière à un autre chef de service de l'État.

Article 7 - En application de l'article 38 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, M. Patrick BAHEGNE, Directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, peut sous sa responsabilité, subdéléguer sa signature aux agents placés sous son autorité.

La signature des agents habilités est accréditée auprès du Directeur Régional des Finances Publiques d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes.

Article 8 - Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, le directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes et le directeur régional des finances publiques de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Bordeaux, le - 6 JAN. 2016

le Préfet de la région
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes,



Pierre DARTOUT